

VÉLOS EN LIBRE SERVICE

A Toulouse, des vélos dans tous les sens

« Nous voulons donner une nouvelle impulsion pour le vélo au centre ville de Toulouse, au moment où la ligne B du métro entre en fonction, où nous lançons un système inédit de location de vélos et où le plateau à priorité piéton considérablement étendu, avec 110 000 m² de superficie, devient l'un des plus importants de France », affirmait le maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, en présentant trois délibérations « vélos » du conseil municipal du 6 juillet. Outre la mise en place de 153 vélos stations dans le centre-ville d'ici janvier 2008 par JCDecaux (voir encadré), l'édile a annoncé le passage à double-sens cyclable de toutes les rues à priorité piétonne de l'hypercentre et un plan triennal de résorption des discontinuités

> 1 400 vélos JCDecaux en 2008

Les Toulousains disposeront de 1 400 vélos dans 135 vélos-stations automatisées du centre-ville à partir de janvier 2008. Soit six mois plus tard que prévu, après plusieurs reports d'appel d'offres. JCDecaux a décroché ce marché de pose, entretien et exploitation pour une durée de 15 ans. Les recettes de la location iront à la Ville tandis que le montant des abonnements reviendra à Decaux, qui recevra en outre 2,6 millions d'euros par an. Pour les usagers, la première demi-heure sera gratuite. Les heures suivantes coûteront entre 0,50 euro et 2 euros selon la formule choisie, avec ou sans abonnement. À terme, 2 400 vélos seront fournis dans 253 vélos-stations.

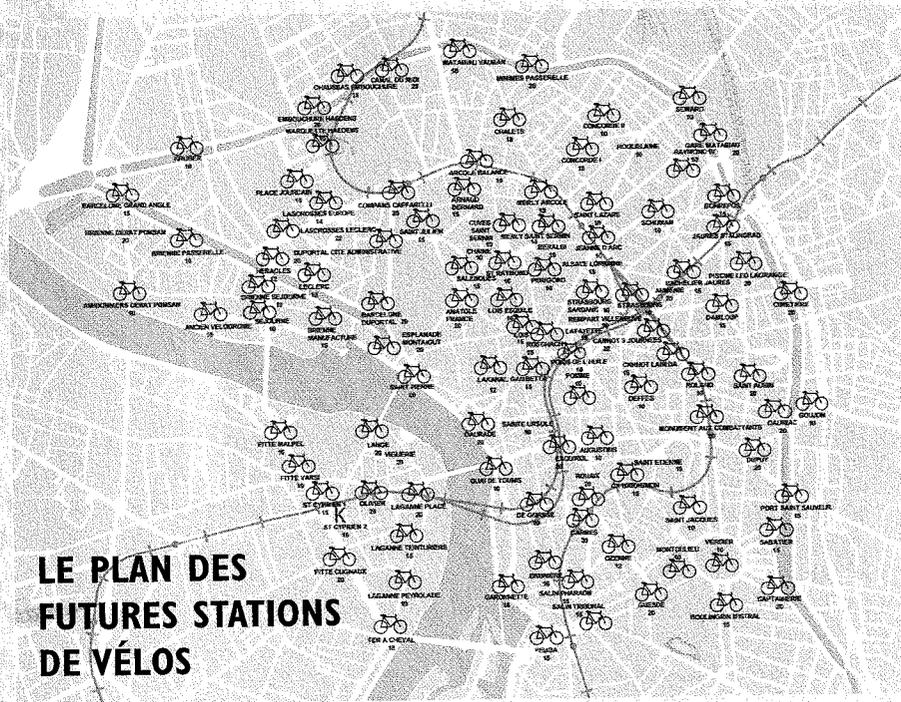
EN BREF |

Trophées du vélo

Ce concours, organisé par le comité de promotion du vélo, récompense des initiatives en faveur du vélo, qu'elles émanent d'associations, de collectivités ou d'entreprises. Trois thèmes cette année : choisir le vélo, vélo et transport public, vélo et initiative économique. Les prix seront remis le 19 octobre, au Congrès des villes cyclables. Clôture des candidatures le 27 septembre. www.tousavelo.com



LE PLAN DES FUTURES STATIONS DE VÉLOS



des pistes cyclables.

Ouverture à double-sens des voies de circulation à sens unique du plateau piéton de l'hypercentre, idée défendue depuis longtemps par Philippe Dufetelle, adjoint à l'environnement et Jean-Michel Lattes, adjoint à la circulation, devient réalité. Les voitures y verront leur vitesse limitée à 10 km/h et les modes de déplacements alternatifs à la voiture y deviendront prioritaires. « C'est une très bonne nouvelle », s'est félicité Florian Jutisz, président de l'association Vélo. C'était une demande de notre part de longue date. Un projet allant dans ce sens

avait été présenté par les services techniques et refusé par le maire en 2004 »

Jean-Michel Lattes, l'adjoint à la circulation, est allé observer à Lille, Bordeaux et Strasbourg la mise en place de ce système. Et a décidé de ne pas matérialiser le contre-sens cyclable partout, mais plutôt de prendre un arrêté de circulation global autorisant les vélos à circuler à double-sens dans tout l'hypercentre. Ce sera chose faite en septembre 2007, après une étude rue par rue menée par les services techniques de la ville. « 95 % des rues devraient être validées comme rues à contre-sens cyclables, ex-

Congrès des villes cyclables

Le thème de la rencontre, qui aura lieu du 17 au 19 octobre à Lyon, sera « le vélo aux rythmes de la ville ». www.villes-cyclables.org

Le Moniteur lance un blog

Le Moniteur et la Fubicy ont lancé le mois dernier le moni blog « A vélo : le cycliste



transforme la ville ». Objectif déclaré : ouvrir un débat sur les aménagements cyclables en ville. http://moniblogs.lemoniteur-expert.com/a_velo/

Rectificatif

Contrairement à ce qui était annoncé, les élus Michel Duchène (Bordeaux) et Denis Baupin (Paris) n'ont pas assisté au congrès Velo-City, à Munich le mois dernier.

plique l'élue. Il n'y aura que quelques panneaux de contre-sens interdits. » Cette mesure sera couplée avec une large information du public : campagne d'affichage en 4x3, articles dans *Capitole Infos* et dans la *Dépêche du Midi*. « La contrepartie du contre-sens cyclable sera la sévérité accrue si un vélo est sur le trottoir », précise Jean-Michel Lattes.

Si elle se félicite de cette décision, l'association Vélo s'oppose à la mairie sur le plus gros aménagement semi-piétonnier de la ville. La rue Alsace-Lorraine, près du Capitole, qui compte actuellement deux couloirs de bus élargis aux vélos, passera à une voie mélangeant voitures et vélos, les bus étant détournés sur les boulevards extérieurs et les piétons bénéficiant d'un espace élargi. C'est en manifestant contre ce « mauvais projet » que Florian Jutisz a été embarqué deux heures au poste de police et passera au tribunal à l'automne pour « délit d'entrave à la circulation ».

Le travail en commun a été meilleur pour le plan de résorption des discontinuités cyclables, un engagement pris par la mairie lors d'un forum citoyen. L'association Vélo a réalisé deux enquêtes auprès de ses adhérents afin d'iden-

L'été des inaugurations

Les inaugurations s'enchaînent cet été. Le 25 juin, c'était Vélo+ à Orléans, premier libre service vélo non couplé à la publicité, suivi, deux jours plus tard, par Vélo+ à Montpellier. A Paris, Vélib' fait l'événement, dans un paysage éclairci : le tribunal administratif vient en effet, selon le journal *le Monde*, de rejeter la requête de Clear Channel contre le marché signé entre JCDecaux et la ville. Une décision sur le fond. Mais où garer tous les vélos qui vont fleurir sur le pavé ? Vinci Park a lancé le 29 juin son offre d'espaces vélos avec services dans les ouvrages de la capitale. Le calendrier : 25 parkings équipés avant la fin de l'année (soit 250 à 500 vélos), pour 8 euros par mois. Ouvert il y a un an, l'ouvrage de la rue Lobau, proche de l'Hôtel de ville, a du coup vu son tarif baisser (il était initialement fixé à 11 euros). Il accueille 45 vélos.

tifier les meilleures pistes et les « points chauds » à résorber en priorité. Leurs résultats ont été intégrés à l'étude du cabinet Altermodal, qui a travaillé pour la mairie. 13,7 millions d'euros seront consacrés à ce plan, répartis entre la ville de Toulouse et la communauté d'agglomération du Grand Toulouse, dont 5,6 millions pour Toulouse s'ajoutant aux projets déjà budgétés. Mais là encore, l'association Vélo met un bémol : « Ce qui est dommage, explique Florian Jutisz, c'est que la mairie de Toulouse réduit les discontinuités cyclables

d'un côté, tout en persistant à en recréer de nouvelles ailleurs. Comme par exemple à la station de métro Carmes dont l'espace public a été réaménagé complètement sans piste cyclable ! » Bernard Coquille, vice-président de l'association Vélo, remarque aussi qu'« il n'y a presque pas de panneaux de direction sur les pistes cyclables, alors que nous réclamons de véritables itinéraires structurants ». Les élus toulousains ont encore du pain sur la planche pour satisfaire les cyclistes !

Catherine STERN

La Fubicy écrit à Jean-Louis Borloo

Le vélo aura-t-il une place dans le Grenelle de l'Environnement ? Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables (Medad) a lancé le 6 juillet le processus qui doit conduire pouvoirs publics et ONG à l'élaboration, d'ici à fin septembre, de grandes propositions. Le ministre a expressément évoqué la thématique « promouvoir une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement », lors de son discours du 29 juin. La Fubicy (130 associations locales de cyclistes urbains) n'est pas représentée dans cette grosse mécanique. Suite à un contact avec le cabinet ministériel, elle vient toutefois d'adresser au ministre une liste de mesures concrètes en faveur de la bicyclette. Avec une demande politique forte : que l'Etat légitime le vélo, comme moyen de déplacement au même titre que le transport public ou la voiture. Les propositions s'organisent autour de grands thèmes :

- **code de la rue** : généraliser les contresens cyclables, créer le concept de la « zone de rencontre », introduire une proportionnalité des amendes selon les modes de déplacement.
- **loi sur l'air** : demander aux préfets de faire appliquer cette loi, via le contrôle de légalité. L'article 20, largement inappliqué, stipule que toute création ou rénovation de voirie urbaine, hors autoroutes ou voies rapides, doit prévoir un itinéraire cyclable.



Christophe Raverdy, président de la Fubicy.

■ **stationnement dans le bâti** : fixation de ratios minimum pour les espaces vélos dans les constructions neuves.

■ **trajets domicile-travail et professionnels** : établir une équité avec les transports publics : éligibilité au chèque déplacement, au versement transport, au taux de TVA des produits écologiques de 5,5 %, aide au développement du vélo à assistance électrique, abrogation du décret de 2006 qui supprime la possibilité d'utiliser un vélo pour les agents publics de l'Etat.

■ **intermodalité vélo-transport collectif** : imposer un volet cyclable dans tout projet d'infrastructure de TC, impliquer davantage la

SNCF et RFF.

■ **lutte contre le vol** : engagement accru des forces de l'ordre dans le système Bicycode.

■ **vélo en milieu scolaire** : lancer une expérimentation locale sur l'apprentissage du vélo à l'école, dans une optique de « sécurité active ».

■ **véloroutes et voies vertes** : création d'une signalisation, réaffirmation des règles de circulation.

La Fubicy plaide enfin pour un soutien accru aux associations ; depuis trois ans, la fédération souffre de la diminution régulière des subsides de l'Etat, au travers de diverses conventions. C. S.